

6. - Création d'un marché de volailles à St Lumin de Coubaix - Avis du Conseil
7. - Chemin de Maupertuis, expropriation de parcelles de terrains appartenant à Mme Trullin.
8. - Coutumes des chemins vicinaux, - augmentation de salaire.
9. - Fournitures de matériaux nécessaires à l'entretien de la voirie urbaine.
10. - Chemin rural N° 6. - Règlement amiable d'indemnités de terrains.
11. - Ouverture de crédits. -
12. - Affaires diverses. - (Cherche des rivières)

Reçu, le 27 Novembre 1911

Le Maire

(Signature)

Session ordinaire de Novembre

Séance du 3 Décembre 1911

L'an mil neuf cent onze, le huit du mois de décembre à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Rege, dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Trépoire Maire, pour la session ordinaire de Novembre.

Au début de la séance Monsieur le Maire adresse un souvenir ému à la mémoire de M. Koiné adjoint décédé au mois de novembre dernier.

Le Conseil tout entier, s'associe aux paroles de M. le Maire et décide qu'une lettre de condoléances sera adressée à Madame Koiné.

Présents: M. M. Trépoire, Lizon, Hervé, Kambaud, Fouquet, Artaud, Breaud, Aubin, Patry, Bourcier, Ogereau, Genchon, Tétatque, Bahuaud, Gaudret, Gar marilliet et Parry

Absents: M. M. Laurette et Allin excusés

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Bourcier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables, tendant à bénéficier de la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes

Assistance aux vieillards.

du Conseil

ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de bienfaisance.
 Le Conseil municipal après en avoir délibéré arrête comme
 suit la présente liste, et fixe la date du 15 Janvier 1912 comme
 point de départ du paiement des allocations mensuelles.

1. Indigents à recevoir à domicile.

1. Moreau Jeanne au Chêne - Auv, admise à 5 francs n'a pas 70 ans
2. Fraboulet Jean Marie, à Maupertuis, admis à 5 francs
 Ses enfants peuvent lui donner le complément
3. Charpentier Hippolyte, rue de la Sève, admis à 2.50,
 ses enfants lui donnent le complément; toutefois le Conseil en
 avertit de faire connaître à la Préfecture que les enfants Charpentier
 en raison de leur nombre, pourraient subir à l'octobre de
 l'année
4. Dubois Jean Marie, à la Chaussée, admise pour l'habitation
5. Chaimet Alexandre, à l'Aupère, admis pour 12 francs
 le gendre donne 3 francs.
6. Lemercur Auguste Eugène, rue Nationale 84, admis pour
 5 francs, son fils donne 10 francs.

2. Indigents non admis à l'assistance

1. Lassalle Marie Françoise femme Glotin, rue Maurel
 aggrave, dossier incomplet, manque enquête sur le gendre
 Demandes d'augmentation et d'hospitalisation
2. Lacroix Pierre, aux Grès, Mauclos, assisté pour 5 francs
 admis pour St Joseph
3. Givrin Julien à la Haute Flz, assisté pour 15 francs
 pour St Joseph
4. Dupoussin Irma Veuve Morisson, rue Sadi-Carnot 91, reçoit
 aggrave le dossier n'étant pas complet, manque enquête sur le gendre

Monsieur le Maire dispose sur le bureau la liste des indigents
 indigents, qui sont susceptibles en cas de maladie, de recevoir
 l'assistance, conformément à l'article 12 de la loi du 15 mai
 1893.

Le Conseil après en avoir délibéré arrête au nombre
 404, la liste des personnes admises au bénéfice de l'assistance
 médicale gratuite.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux termes
 de l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux
 ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre une liste
 double sur laquelle seront établies les répartitions qui doivent
 fonctionner pendant l'année 1912, divisée en 2 parties, chacune de :

1. le nom qui parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant,

Assistance médicale
 gratuite
 Liste des indigents -

Repartiteurs pour
 1912
 Liste de répartition -

Annexe 9 de la

la commune

la commune

la commune

la commune

de la liste des délégués

Madame
 M. Clément
 M. Roussau

2^e: 4 noms pris parmi les propriétaires de la même catégorie et domiciliés hors la commune.

Le Conseil désigne:
1^{re} partie

Départements titulaires -

	Gaubert Zacharie,	propriétaire	à Northouse,
	Ollivier Alphonse,	d ^o	à Gentemoult
de la commune	Andronneau Lucien,	d ^o	à la Haute Li-
	Jourard Florentin,	d ^o	vue de l'Imbustus
	Aubin Emile,	d ^o	au Sado Carnot
	Cherard Alexandre	d ^o	à Fraud
	Dejais Félix	d ^o	à Ferton
hors la commune	Courjon Louis	d ^o	à Nantes route
	Bretsché Félix	d ^o	de la Bastille
	Lotzon Emile	d ^o	d ^o (avenue de France)
			d ^o rue Guilpin

2^e partie

Départements suppléants -

	Jarreau Octave	d ^o	à la Vieille
	Jarreau Joseph	d ^o	à Pont Rousseau
de la commune	Briand Aristide	d ^o	à Gentemoult
	Cherard Louis	d ^o	à Northouse
	Aubin Jean Baptiste	d ^o	à la Galamie
	Brachet Charles	d ^o	au Bourg
	Aubin Auguste	d ^o	à Chantenoy
hors la commune	Dejais Joseph	d ^o	à Nantes
	Rambaud Georges	d ^o	à Nantes (quai Foch)
	Guillocard Francis	d ^o	à Nantes, rue de France

Révision de la liste
électorale en 1914
Désignation des délégués

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'aux termes des lois en vigueur, les conseils municipaux doivent dans leur session ordinaire de novembre désigner leurs délégués pour les représenter au sein des commissions chargées l'une de dresser le tableau rectificatif, l'autre de juger les réclamations.

Le conseil désigne :

- 1^o M^o: Jar. Maucellier Francis pour faire partie de la commission de révision.
- 2^o M^o: M. Rambaud Ernest, et Ollivier Alphonse, pour le jugement des réclamations.

En outre, comme les années précédentes, tout le conseil prête son concours officieux à la commission de révision.

Révisio hebdomadaire
Demande de M^o Clotaire
notaire à Pont Rousseau

Monsieur le Maire communique au conseil une lettre par laquelle M^o Clotaire notaire à Pont Rousseau sollicite de M. le Préfet l'autorisation d'employer chaque dimanche,

le matin seulement, et si besoin est, toute la journée, sans
devoir sauf à accorder à celui-ci, à titre de repas compensateurs,
la matinée ou la journée du lundi, suivant qu'il aura tra-
vaillé la matinée ou la journée entière du dimanche. (Cet article
figure sous le paragraphe d de l'article 2 de la loi du 12 juillet
1906.

Il invite l'Assemblée à bien vouloir en délibérer.
Le conseil municipal,

Considérant que les motifs invoqués par M^e Cléber
dans sa demande du 5 août 1911 sont pleinement justifiés.

Donne un avis très favorable à cette demande de dérogation.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une lettre
de Monsieur le Préfet et d'une délibération ^{par la quelle} du conseil municipal
de St-Lumine de Cantais sollicite la création d'un marché
de volailles qui se tiendrait le vendredi de chaque semaine
au chef lieu de cette localité, et l'invite à bien vouloir rap-
porter son avis sur la demande dont il s'agit.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne un
avis très favorable à la demande formée par la commune de
St-Lumine de Cantais en vue de la création d'un marché de vol-
ailles qui ne peut porter préjudice à la commune de Rège.

Création d'un marché de
volailles à St-Lumine de
Cantais.

Annexe 67 & 68

Installation du téléphone
à la Prairie.

Monsieur le Président communique à l'Assemblée une
lettre de Monsieur le Directeur des Postes et des Télégraphes
faisant connaître en réponse à la délibération du mois de sep-
tembre dernier, que d'après les règles générales de son service
la cabine téléphonique dont la création est projetée à la Prairie
de Rège doit être reliée au réseau de Saint-Romain.

Mais une étude complémentaire a fait ressortir que les communi-
cations échangées à partir de cette cabine seraient presque exclu-
sivement établies avec Nantes ou avec les localités au delà. Or
dans ces conditions il paraît plus avantageux en vue de l'inter-
établissement des communications de construire un circuit direct
Rège-Nantes. Cette combinaison présenterait en outre les avan-
tages suivants :

Capacité à 0.10 au lieu de 0.25 de 4 unités de conversation
dans les relations avec Nantes.

Possibilité d'échanger avec Nantes des communications
toute heure de jour et de nuit en cas d'urgence, et notamment en
cas de sinistre.

Extension des relations à un grand nombre de villes im-
portantes faisant partie des relations spéciales de St-Lumine.

Il invite le conseil à bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal prenant en considération les avantages
immédiats et de longue durée, demande que la cabine téléphonique à
la Prairie

Annexe 65 & 66

De M. Cléber
sur les parcelles
concernant le
terrain

Des chiffres
dans le tableau

Des modifications
à l'installation des ch
de la Prairie

aller au Roi est relié directement avec Nantes et que
l'Administration de bien vouloir faire cette installation le plus
promptement possible.

Chemin de Traupertuis
expropriation de parcelles de
terrain appartenant à M^{rs}
Froillon

Monsieur le Maire fait connaître au conseil que M^{rs} Froillon,
propriétaire à Font-Raouan, a refusé toutes les propositions qui lui
ont été faites relativement à la cession de ses diverses parcelles de
terrain nécessaires à la construction du chemin de Traupertuis, et
qu'une lettre qui lui a été adressée le 14 mai dernier pour la
prier de vouloir bien désigner l'expert qu'elle avait choisi afin de
s'entendre avec M^{rs} Patenneau expert de la commune, au sujet
de l'indemnité à lui accorder pour le sus dit terrain, est demeurée
sans réponse.

Les parcelles qu'il s'agit d'acquies sont les suivantes:

N ^{os} de l'état parallèle	Actin	N ^o du cadastre	Nature du terrain à acquies	Superficie	Prix de base	Évaluation
5	13	2799,	Jardin	0 ^m 12	70 ^f	8 ^f 40
6		2800,	pré	0. 44	70 ^f	30. 50
7		2892,	prairie	0. 26	60 ^f	14. 40
8		2892,	vigne	0. 60	70 ^f	42. 00
			Cobauy	1 ^m 40		95 ^f 60

Il invite le Conseil à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal

Considérant que le silence de M^{rs} Froillon constitue
une fin de non recevoir, et qu'alors, toute entente amiable devient
impossible.

Décide de recourir à la loi du 3 mai 1841 pour l'acquisition
des parcelles dont il s'agit et de demander à Monsieur le Préfet
de bien vouloir faire déclarer l'utilité des travaux.

Cependant, avant de commencer les formalités d'expropriation,
le Conseil est d'avis qu'une dernière démarche soit faite auprès de
M^{rs} Froillon pour tâcher d'arriver à un accord.

Canonniers des ch^{ms} vicinaux
Augmentation de salaire.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que les canonniers
des chemins vicinaux sont divisés en 3 classes et que leur traitement
est de: 1^o 69 francs; 2^o 61 francs; 3^o 58^f 50 n'est plus en
rapport avec les exigences de la vie.

Il propose au Conseil de bien vouloir accorder à chacun
d'eux à titre d'indemnité de résidence, une allocation de
10 francs par mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte les propositions
de Monsieur le Maire et vote la dite indemnité à compter du
1^{er} Janvier 1912.

Fourniture des matériaux
nécessaires à l'entretien des ch^{ms}
de la Voie urbaine

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le haie parti
pour une période de 3 années avec M. Far-Marellist Gabriel

relativement à la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien de la voirie urbaine, depuis le 31 Décembre prochain, lesdits matériaux étaient livrés à pied d'œuvre, non emmétrés aux prix de 7^{fr} pour la section de Crémontault et de 6^{fr} 50 pour celle de Font-Roussique.

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à renouveler le sus dit marché avec M. Ga. Maucellier pour une nouvelle période de 3 années à compter du 1^{er} Janvier 1912.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à passer avec M. Ga. Maucellier et pour la même durée un nouveau traité qui comportera que les matériaux seront rendus à pied d'œuvre et emmétrés, et qu'ils seront payés 5^{fr} 40 de plus par mètre cube.

Le Conseil prie Monsieur l'agent voyer de prendre 3 ou 4 hommes pour employer la pierre destinée à la voirie urbaine, de manière que le travail soit fait le plus promptement possible.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la décision de la Commission départementale en date du 16 avril 1910 approuvant le tracé du chemin rural N° 6 de la Moirière à la Chaussée dans la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire N° 6 à la Moirière et le chemin de grande communication N° 58, sur une longueur de 398 m. Le Conseil a délibéré sur le règlement des indemnités dues aux propriétaires des terrains à incorporer à ce chemin suivant l'état parcellaire dressé par M. l'agent voyer cantonal.

Le Conseil municipal, Considérant que les sus dits propriétaires ont accepté le prix fixé par l'agent voyer; que même quelques-uns se sont engagés à céder gratuitement, tout ou partie de leur terrain; que les sommes convenues représentent la valeur réelle du terrain à acquiescer et des clôtures à rétablir.

Créé au chiffre de 391.40, conformément au tableau ci-dessous, après le montant des indemnités à payer par la commune, lesquelles indemnités seront prélevées sur le crédit du dit chemin.

Tu le peu d'importance des parcelles à acquiescer, le Conseil municipal demande la dispense des formalités de purge des hypothèques légales.

Commune de Font-Roussique

Chemin rural N° 6 de la Moirière à la Chaussée
Règlement amiable des indemnités des terrains

*Deliberation municipale
30 Janvier 1912*

N° d'ordre	Noms des propriétaires et domiciles	Nature des terrains	Contenance	Prix	Prix de clôture	Montant payé à l'indemnité
1	Raquideau Honoré à la Moirière	pré	0.02	0.50		0.50
2	Moreau Louis à St Paul	pré	0.65	22.50		22.50
3	Erbeaud Gédéon à St Sébastien	pré	1.30	60.00		60.00
4	Berrin Jean à St Paul	pré	0.60	23.50		23.50
5	Ortaut Auguste à la Moirière	pr. vigne, terre	2.67	62.90		62.90
			5.24			169.40

crédit

de bienfaisance

Recevoir

x 6	Brunelle Jean, à la Moirière	pre	5.24		181.40
x 7	Serice Jean-Baptiste, aux Chapelles	pre	0.06	3.00	3.00
x 8	Martin Guillaume, au Châtel	pre	0.27	18.50	18.50
x 9	Arnaud Bastien, à la Haussie	pre	0.60	25.00	25.00
x 10	Gar Bachelier J ^e , à Kergon	inculte	1.37	68.50	68.50
x 11	Denis Emile, rue Sadi-Carnot	labour	0.90	gratuit	gratuit
x 12	P. D'Anoux, à T'lands	vigne	0.48	1.20	1.20
x 13	Blaffin, à la Rousselière	pre	0.80	gratuit	gratuit
x 14	Arnaud B ^e , à la Haussie	vigne	0.95	47.50	47.50
x 15	Arnaud B ^e , à la Haussie	vigne	0.80	50.00	50.00
x 16	H. Ponceau, à Beaubrun	labour	0.25	7.50	7.50
x 17	Charrier Eug (Boussier Fr)	labour	0.08	gratuit	gratuit
x 18	Guillon, à la B'hande	vigne	0.02	0.80	0.80
		Total	11.95		391.40

Ouverture de crédits. - Monsieur le Maire propose au Conseil de voter sur les fonds disponibles de la commune, les crédits ci-après :

1. Droits de raire (complément) (Frais de perception des) 60.00
2. Habillement du garde-champêtre et du concierge du cimetière de St Paul (complément) 2.75
3. Fête de K'ordel menisier (Fourniture de cerucil pour un indigent) 20.80
4. Ind^e aux Ind^e adjoints de St Paul (civité vacante) 20.00
5. Concours de pompes à incendie dans la commune (complément) 188.00

Total 294.55

Le Conseil après en avoir délibéré, vote les crédits ci-dessus désignés.

Ouverture de crédits Bureau de Bienfaisance

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner son avis sur la réadoption d'un mandat au nom de M. L'hou, pour indemnité de logement (exercice 1911) accordée à sa locataire Mme Pourcier, indigente.

Le Conseil émet un avis favorable à la délibération prise par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Traitement du Recœur

Monsieur le Président soumet ensuite au Conseil, la délibération du Bureau de Bienfaisance par laquelle cet établissement a voté une augmentation d'un dixième de traitement à M^s Grenit recœur, à partir du jour de son installation.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis d'approuver la dite délibération.

Demands d'acquisition de terrain

Demands de M. Talbot. Monsieur le Président soumet au Conseil une demande d'acquisition d'un terrain situé aux Passes-Chapelles, d'une superficie de 8 m² 83, présentée par M. François Talbot, cultivateur, au dit lieu, parcelle estimée à 7.66.

Le Conseil.

En le plan du terrain et le rapport dressés par M. le v^o communal,

Considérant que la parcelle de terrain que M. Falton demande à acquérir est inutile à la commune et d'aucun produit.

Approuve la vente de ce terrain au prix indiqué et charge M. le Maire de traiter avec M. Falton.

Demande de M^{rs} Chibault. Monsieur le Maire communique ensuite au Conseil une demande de M^{rs} Chibault au sujet de l'acquisition d'un terrain communal au village de la Carterie.

Le Conseil après en avoir délibéré est d'avis que cette demande d'acquisition de terrain soit examinée par la Commission des Travaux publics.

Débitants de boissons

M. le Maire fait connaître au Conseil que l'autorisation accordée par M. le Préfet le 18 juin 1911, aux débitants de boissons de la commune de Rege, de conserver leurs établissements jusqu'à minuit les dimanches et jours de fête excepté le St Denis brecaumont, et demande l'avis du Conseil sur le renouvellement de cette autorisation.

Memoire de 1911

Le Conseil, après en avoir délibéré demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir renouveler pour 1912, en faveur des dits débitants l'autorisation qui leur avait été accordée pendant le 2^e semestre 1911.

Charte des vivres

Monsieur le Maire donne quelques renseignements au Conseil relativement au prix du pain et des denrées dans la commune.

Il donne lecture du décret du 29 juin 1863 qui a proclamé la liberté de la boulangerie et de la loi des 19 et 23 juillet 1911 qui a attribué au Maire le droit de fixer le pain.

Le Conseil après mûre délibération, estimant que le pain et des denrées dans la commune n'est pas plus élevé que dans les communes voisines, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, pour le moment de recourir à la taxe.

Eau potable à St-Nicolas

Le Conseil approuve la dépense faite pour l'approvisionnement d'eau potable du quartier de Saint-Nicolas pendant la période de sécheresse.

Il décide en outre, sur la proposition de M. le Maire, l'adoption des mesures nécessaires en vue de pourvoir aux besoins de la population de cette agglomération.

Défense des îles.

Travaux contre les inondations

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet au sujet de la protection contre les inondations des villages de Rege bordant la Loire, et fait connaître que : 1^o que des propositions spéciales vont être adressées à l'administration supérieure, pour lui demander des instructions sur la procédure qu'il conviendrait de suivre afin de donner satisfaction

Memoire de 1911

passage de la Loire à Rege - 1911-12

relations supplémentaires

des laïcs.

aux habitants des Iles; 2° que le Conseil Général dans sa session de septembre, a émis le vœu que des mesures soient prises pour protéger la commune contre les inondations, et que ce vœu a été transmis à M. le Ministre des Travaux Publics.

Le Conseil demande instamment à M. le Préfet de bien vouloir faire le nécessaire pour que l'étude de ces moyens de défense soit réduite au minimum de temps, afin qu'il puisse en être fait à la session de février 1912. Tout retard ne ferait qu'augmenter les inquiétudes et les angoisses d'une population déjà trop éprouvée.

Éclairage du passage à niveau
du ch. de fer Stanco-lyg
cb 17 17 21.58 -

M. le Maire fait connaître au Conseil que plusieurs plaintes lui ont été adressées au sujet du défaut d'éclairage des passages à niveau du chemin de fer Haute-Côte (Chemin de 7^{de} communication 4258.

Qu'il pourrait en résulter des accidents, la circulation étant très intense sur cette voie, surtout lorsque les barrières sont fermées.

Le Conseil municipal émet le vœu que les barrières de ce passage à niveau soient peintes, parties en blanc, parties en noir, et éclairées d'une façon permanente.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'art. 9 de la loi du 24 février 1900 relative à l'établissement de rôles supplémentaires de prestations.

Il invite le conseil à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal.

Considérant que le travail des mutations se fait au mois d'Octobre par M. le Contrôleur des Contributions directes, qu'entre cette époque et le premier Janvier, les contribuables qui viennent habiter la commune, échappent totalement à cet impôt, qu'il en résulte une perte assez importante pour la commune.

Par ces motifs.

Demande qu'un rôle supplémentaire soit établi pour 1912.

Questions scolaires.

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commission scolaire, dans sa réunion qui a suivi la rentrée des classes, a examiné les demandes de prêts de livres qui lui ont été adressées par les parents nécessiteux des élèves des écoles de la commune, et qu'elle a donné satisfaction à toutes ces demandes.

Le conseil ratifie la décision de la Commission scolaire.

Il décide en suite ce suit :

1° d'aménager une pièce dans les locaux scolaires, sous le préau, pour servir de vestiaire et de réfectoire aux enfants, il autorise M. le Maire à faire ces travaux le plus tôt possible,

transmission 0.15 de

transmission 0.15 de

transmission 0.15 de

Après la séance de la
Commission de la
Santé et de l'Hygiène
publique, le 19 février
1912.

2° d'organiser un service d'inspection médicale dans les dites
écoles; le dit service sera confié à Monsieur le Docteur Penel.
En ce qui concerne l'Enseignement, le Conseil émet le vœu
que le programme de nos écoles comporte des cours de comptabilité
ménagère et commerciale, tout au moins dans les cours supérieurs.
Fait et délibéré les jours susdits et en susdits.

M. le Maire
M. le Secrétaire
M. le Trésorier
M. le 1er Adjoint
M. le 2e Adjoint
M. le 3e Adjoint
M. le 4e Adjoint
M. le 5e Adjoint
M. le 6e Adjoint
M. le 7e Adjoint
M. le 8e Adjoint
M. le 9e Adjoint
M. le 10e Adjoint
M. le 11e Adjoint
M. le 12e Adjoint
M. le 13e Adjoint
M. le 14e Adjoint
M. le 15e Adjoint
M. le 16e Adjoint
M. le 17e Adjoint
M. le 18e Adjoint
M. le 19e Adjoint
M. le 20e Adjoint
M. le 21e Adjoint
M. le 22e Adjoint
M. le 23e Adjoint
M. le 24e Adjoint
M. le 25e Adjoint
M. le 26e Adjoint
M. le 27e Adjoint
M. le 28e Adjoint
M. le 29e Adjoint
M. le 30e Adjoint
M. le 31e Adjoint
M. le 32e Adjoint
M. le 33e Adjoint
M. le 34e Adjoint
M. le 35e Adjoint
M. le 36e Adjoint
M. le 37e Adjoint
M. le 38e Adjoint
M. le 39e Adjoint
M. le 40e Adjoint
M. le 41e Adjoint
M. le 42e Adjoint
M. le 43e Adjoint
M. le 44e Adjoint
M. le 45e Adjoint
M. le 46e Adjoint
M. le 47e Adjoint
M. le 48e Adjoint
M. le 49e Adjoint
M. le 50e Adjoint
M. le 51e Adjoint
M. le 52e Adjoint
M. le 53e Adjoint
M. le 54e Adjoint
M. le 55e Adjoint
M. le 56e Adjoint
M. le 57e Adjoint
M. le 58e Adjoint
M. le 59e Adjoint
M. le 60e Adjoint
M. le 61e Adjoint
M. le 62e Adjoint
M. le 63e Adjoint
M. le 64e Adjoint
M. le 65e Adjoint
M. le 66e Adjoint
M. le 67e Adjoint
M. le 68e Adjoint
M. le 69e Adjoint
M. le 70e Adjoint
M. le 71e Adjoint
M. le 72e Adjoint
M. le 73e Adjoint
M. le 74e Adjoint
M. le 75e Adjoint
M. le 76e Adjoint
M. le 77e Adjoint
M. le 78e Adjoint
M. le 79e Adjoint
M. le 80e Adjoint
M. le 81e Adjoint
M. le 82e Adjoint
M. le 83e Adjoint
M. le 84e Adjoint
M. le 85e Adjoint
M. le 86e Adjoint
M. le 87e Adjoint
M. le 88e Adjoint
M. le 89e Adjoint
M. le 90e Adjoint
M. le 91e Adjoint
M. le 92e Adjoint
M. le 93e Adjoint
M. le 94e Adjoint
M. le 95e Adjoint
M. le 96e Adjoint
M. le 97e Adjoint
M. le 98e Adjoint
M. le 99e Adjoint
M. le 100e Adjoint

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à
la Mairie, à 8 heures du matin, le dimanche 25 février 1912 pour
la séance ordinaire de février

Objet de la séance :

- 1° Affiliations aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
- 2° Soutiens de famille; demandes d'allocations journalières.
- 3° Demandes de subventions d'incorporation;
- 4° Curage des ruisseaux;
- 5° Chemins vicinaux ordinaires. Préparation du programme.
- 6° Comparaison du chemin de la Croix-Blanche à la Croix-Médard. Traités de gré à gré.
- 7° Conseil des Bénévoles, désignés pour la révision des listes électorales.
- 8° Rechantes survenues et fraudes. Désignation des commissions.
- 9° Création d'un cours de dessin de constructions navales à l'école des garçons de Reze.
- 10° Vente d'un service d'eau potable à Pont-Rausteau. Avis à donner;
- 11° Détermination des recès et places de l'embarcadere.
- 12° Ecole d'hygiène à la Mairie - Gerance;
- 13° Cessions de terrains;
- 14° Ouvertures de crédits
- 15° Affaires diverses.

A Reze, le 19 février 1912
Le Maire,
[Signature]